



NOTE AUX PARENTS

« Nouveau logiciel d'inscription et de facturation INOE »

Le 6 juillet 2026

- 1. Description**
- 2. Création de son espace famille**
- 3. Dates importantes**
- 4. Informations importantes**

1. Description

Pour la rentrée scolaire 2026-2027, la municipalité change son logiciel de facturation. De ce fait, vous devrez procéder aux inscriptions périscolaires (cantine, garderie, mercredis 3-6 / 6-11 / 11-17 ans) et extrascolaires (vacances 3-6 / 6-11 / 11-17 ans) via ce nouveau logiciel qui se nomme INOE.

Afin de pouvoir inscrire vos enfants aux différentes prestations proposées, vous devrez créer vous-même votre propre espace famille.

Sans cette création, vous n'aurez pas accès aux prestations municipales, et vous ne pourrez donc pas y inscrire vos enfants.

2. Création de son espace famille

2 possibilités de création de son espace famille :

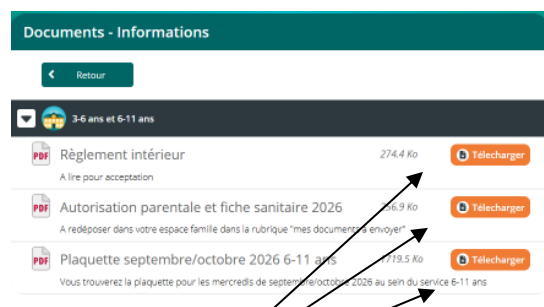
■ Mon enfant n'est pas scolarisé à Neuves-Maisons

Avant de procéder à la création de son espace famille, munissez-vous de votre carte Vitale, de son carnet de santé, et si vous ne faites pas parti de la CAF ou de la MSA, munissez-vous de votre avis d'imposition.

Lien de connexion pour créer votre espace famille :

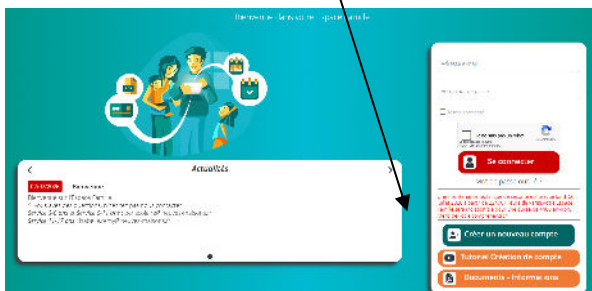
<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11704924#connexion&092638>

1) Cliquer sur « documents – informations »



2) Télécharger les différents documents qui vous seront demandés ultérieurement.
C'est à cet endroit que vous trouverez les différents documents d'informations.

3) Cliquer sur « Créer un nouveau compte ».



4) Suivre les différentes étapes de création de l'espace famille

5) Une fois votre espace famille créé, vous pourrez y ajouter tous les enfants qui y sont rattachés.

Attention, afin de pouvoir inscrire votre enfant au périscolaire et extrascolaire, vous devrez obligatoirement nous transmettre via votre espace famille les documents obligatoires que vous retrouverez dans « documents – informations » qui sont :

- Fiche sanitaire / Autorisation parentale
- Carnet de vaccination

Lorsque tous ces documents sont validés par les services, vous pourrez à partir du jeudi 6 août, procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s) pour les activités périscolaires et extrascolaires.

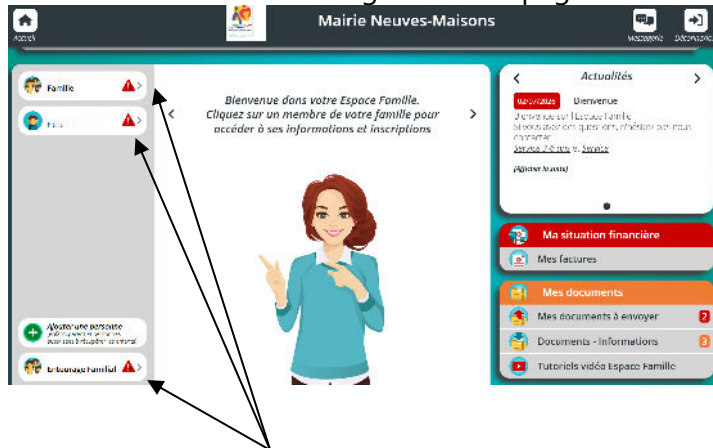
▪ **Mon enfant est scolarisé à Neuves-Maisons**

Munissez-vous du carnet de santé de votre enfant, et si vous ne fait pas parti de la CAF ou de la MSA, munissez-vous de votre avis d'imposition.

Vous recevrez sur votre boîte mail un premier lien de connexion qui vous permettra d'accéder à votre espace famille.

1) Cliquer sur le lien de connexion.

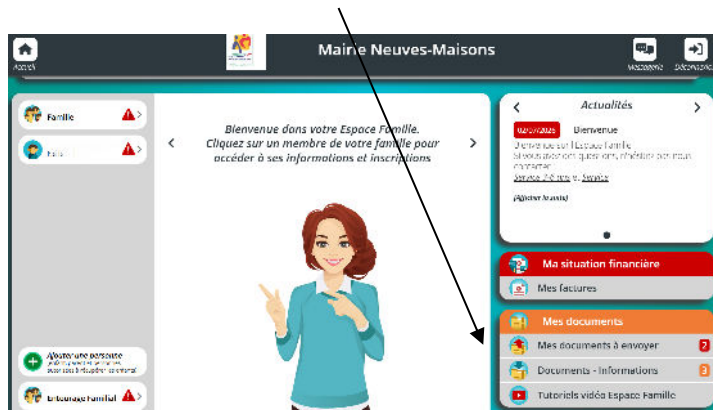
Vous serez directement dirigé sur cette page :



2) Cliquer sur chaque rubrique ayant un point d'exclamation et mettre à jour les différentes informations demandées.

Lorsque plus aucun point d'exclamation n'apparaît, vos informations sont toutes renseignées.

3) Télécharger les différents documents dans « documents – informations ». Les remplir et les ajouter dans « Mes documents à envoyer ».



Attention, afin de pouvoir inscrire votre enfant au périscolaire et extrascolaire, vous devrez obligatoirement nous transmettre via votre espace famille les documents obligatoires que vous retrouverez dans « documents – informations » qui sont :

- Fiche sanitaire / Autorisation parentale
- Carnet de vaccination

Lorsque tous ces documents sont validés par les services, vous pourrez à partir du jeudi 6 août, procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s) pour les activités périscolaires et extrascolaires.

Smartphone :

Vous pouvez télécharger l'application « iNoé Connect ».

Depuis cette application, vous aurez accès à votre espace famille.

3. Dates importantes

Jeudi 16 juillet 2026 -> Ouverture du lien pour la création de son compte Espace Famille.

Sans la création de son Espace Famille, il vous sera impossible de procéder aux inscriptions de votre (vos) enfant(s) pour le périscolaire et l'extrascolaire.

Jeudi 6 août 2026 -> Ouverture des inscriptions périscolaire et extrascolaire

4. Informations importantes

- Avec ce nouveau logiciel, nous avons limité le nombre d'inscriptions pour la restauration scolaire, les garderies matin et soir, les mercredis et les vacances.
- Une nouvelle adresse mail a été créée pour échanger avec les équipes ->

periscolaire@neuves-maisons.fr

Elle remplace les échanges actuels avec le portail famille. Elle sera à utiliser lors d'annulation des inscriptions, ou pour prendre contact avec les responsables périscolaires et animations 3-6 et 6-11 ans.

- Les inscriptions des mercredis récréatifs des 3-6 ans et 6-11 ans seront ouvertes par cycle :
 - Septembre / octobre
 - Novembre / décembre
 - Janvier / février
 - Mars / avril
 - Mai / juin

En cas de nécessité, vous pouvez contacter les responsables :

- Claire LEMAIRE -> Responsable animation 3-6 ans ; 06.10.05.22.31
- Kenny EL AMRANI -> Responsable animation 6-11 ans ; 06.18.06.02.20
- Mathieu SOURDOT -> Responsable animation 11-17 ans ; 07.62.33.23.48

Apolline HOFFMANN,
Directrice du service animation, scolaire, vie associative et des sports